

**RÉFORME OU STATU QUO POUR LES ÉTUDIANTS?
RÉACTION AU PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT
DU NOUVEAU-BRUNSWICK SUR L'ÉDUCATION
POSTSECONDAIRE**

DE LA

**FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU
CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON**



NOVEMBRE 2008

RÉFORME OU STATU QUO POUR LES ÉTUDIANTS?

Dans son *plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick*, le gouvernement affirme qu' « En transformant notre économie, notre main-d'œuvre, nos relations et notre gouvernement, nous jetterons les bases d'un Nouveau-Brunswick meilleur : un endroit où il y a des possibilités et de l'espoir pour tous et toutes. »¹ Nous sommes en accord avec cette affirmation, parce que trop d'entre nous n'ont pas accès aux études postsecondaires, simplement parce que le système n'est pas abordable.

Un autre énoncé avec lequel nous étions en accord est que « La Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick doit se concentrer sur les étudiants, de même que sur leur éducation postsecondaire et leur succès professionnel »². La barre a été placée très haut : le Premier ministre a l'intention de créer le « meilleur système d'éducation postsecondaire au pays »³.

Ces objectifs louables ne pourront toutefois pas être réalisés puisque le plan d'action néglige ou ignore les enjeux du déclin démographique et ceux de l'endettement. Si on s'obstine à ne pas traiter de ces enjeux, nous prédisons que le plan est voué à l'échec.

LES ENJEUX DÉMOGRAPHIE, PERSÉVÉRANCE ET ENDETTEMENT DES ÉTUDIANTS

Le défi démographique auquel nous devons faire face en tant que société affectera très gravement les universités. On estime une baisse du nombre d'inscriptions de l'ordre de 20% dans le secteur anglophone et encore davantage dans le secteur francophone⁴. Tel qu'indiqué dans le document de réflexion de la Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick (CEPNB), « le maintien du statu quo n'est pas du tout une solution acceptable; il mène tout simplement à un déclin⁵ ». Le *plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick* ne constitue rien de moins qu'une volte-face puisqu'il propose le statu quo pour régler, ou ignorer, les problèmes spécifiques aux étudiants.

Trois programmes gouvernementaux⁶ - mis en place *avant* le début des travaux de la CEPNB - sont identifiés comme des solutions pour « aborder l'endettement des étudiants », selon le plan d'action du gouvernement présenté en 2008. Les chiffres sont éloquentes vis-à-vis l'efficacité de ces trois programmes. La donnée la plus frappante est que l'endettement moyen à la dernière année d'un baccalauréat est maintenant de 34 277\$ (2007-2008)⁷, une augmentation de plus de 2000\$ par rapport à 2005-2006. De manière tout aussi inquiétante, l'Association des universités de l'Atlantique note que depuis 2006-2007 au Nouveau-Brunswick, même s'il y a plus d'étudiants qui s'inscrivent en première année pour la première fois, il y a moins d'inscriptions au total.

¹ Gouvernement du Nouveau-Brunswick (2008). *Être inspiré, Être prêt, Être meilleur. Le plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick*. p.5.

² Cadre de référence, Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick, GNB, p. 2

³ Gouvernement du Nouveau-Brunswick (2008). *Être inspiré, Être prêt, Être meilleur. Le plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick*. p. iii.

⁴ Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick (2007), Document de réflexion. p. 4.

⁵ *Idem*. p.4.

⁶ Il s'agit du programme de 1) bourse de 2000\$ pour les nouveaux étudiants, 2) du rabais sur les droits de scolarité et 3) le gel des droits de scolarité (pour l'année académique 2008-2009 uniquement).

⁷ Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (2008). *Profil statistique 2007-2008, Programme d'aide financière aux étudiants du Nouveau-Brunswick*. Services financiers pour étudiants, Juin 2008. p.5.

Taux d'inscription au premier cycle de 2006 à 2009 dans les universités du Nouveau-Brunswick pendant la période de mise en œuvre des trois programmes financiers ciblant les étudiants*

	Nouvelles inscriptions à temps plein	Inscriptions totales à temps plein
2006-2007	3 558	18 671
2007-2008	3 708	17 999
2008-2009	3 815	17 589
	+257	-1 082

Association des universités de l'Atlantique

* Il s'agit du programme de 1) bourse de 2000\$ pour les nouveaux étudiants, 2) du rabais sur les droits de scolarité et 3) le gel des droits de scolarité (pour l'année académique 2008-2009 uniquement).

Comme ces programmes concentrent les efforts sur l'encouragement des nouvelles admissions, on peut douter de leur efficacité dans les circonstances. En fait, aucune étude sérieuse ne supporte les méthodes d'intervention choisies par le gouvernement pour agir sur l'endettement étudiant. Pourtant, le gouvernement investit environ 6 millions \$ par année pour inciter les jeunes à s'inscrire (prestation de 2000\$), investit un autre 6 millions \$ pour le gel des droits de scolarité et plusieurs millions \$ pour le rabais sur les droits de scolarité sous forme de crédit d'impôt. Est-ce de l'argent bien utilisé? Comment peut-on proposer le statu quo aux étudiants alors que le statu quo était intenable pour faire face à ces mêmes défis il y a de cela une année?

Pire encore, le gouvernement n'a rien prévu pour évaluer ses propres programmes. Le gouvernement propose le statu quo alors qu'il ne possède aucune donnée qui démontre l'efficacité des programmes qu'il propose maintenir, alors que les étudiants ont fait la preuve que ces fonds pourraient être mieux utilisés.

Une des raisons qui explique l'inefficacité des programmes en place est qu'ils sont mal ciblés. D'abord, le problème de persévérance des étudiants est bien connu : 20% des étudiants ne passe pas de la 1^{ère} à la 2^e année⁸. Inciter plus d'étudiants à s'inscrire pour la première fois à l'université démontre un manque flagrant de compréhension des enjeux. Les programmes doivent, entre autres, traiter du problème de la persévérance des étudiants. Le caractère politique du programme de bourse de 2000\$ est illustré par le fait que la première attribution des bourses de 2000\$ pour les étudiants de première année a été faite alors que les étudiants étaient déjà inscrits, soit après les élections du 16 septembre 2006. Manifestement, la première tranche de 6 millions a été du gaspillage puisqu'elle n'a pas servi à inciter les jeunes à s'inscrire à l'université. Ils y étaient déjà. Le plafond d'endettement, solution proposée par les étudiants, traite à la fois de la persévérance et des inscriptions. Le gouvernement pourrait ainsi régler plusieurs problèmes avec les mêmes investissements.

Il en va de même pour le gel des droits de scolarité. Malgré la forte hausse des droits de scolarité pendant les dernières 15 années, le taux d'inscription a continué d'augmenter. Comment justifier un gel puisque clairement, les droits de scolarité n'ont pas freiné les inscriptions. Soyons clairs; si les droits de scolarité étaient trop élevés l'an dernier, ils le sont encore cette année.

Finalement, le rabais sur les droits de scolarité, sous forme de crédit d'impôt, ne contribue pas suffisamment à réduire l'endettement. D'ici quelques années, ce programme devrait avoir une valeur de plus de 60 millions \$ annuellement. En 2007-2008, 2395 étudiants ont profité d'un crédit d'impôt d'une

⁸ Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick (2007). Document de réflexion. p. 5.

valeur moyenne de 1039,48 \$. À ce rythme, il faudra 10 ans pour obtenir le plein 10 000 \$ auquel ils ont droit. Sur ce même 10 ans, l'intérêt accumulé sur la dette moyenne sera de 25 332 \$ avec des paiements mensuels de 497 \$ (pour une dette totale de 59 609\$). Le programme de rabais sur les droits de scolarité ne couvre même pas l'intérêt d'une dette d'étude. La seule façon de profiter de ce programme est d'avoir un bon revenu et d'être en mesure de payer sa dette rapidement. Ceux qui peuvent en profiter sont donc ceux qui en ont le moins besoin. De plus, ce programme n'adresse aucun des problèmes identifiés par les étudiants :

- **N'aide pas l'endettement** : L'étudiant doit faire assez d'argent pour profiter du programme;
- **N'aide pas les inscriptions** : Le prix d'un baccalauréat perçu par les jeunes est toujours le même;
- **N'aide pas la persévérance** : Même si l'étudiant quitte avant la fin de ses études, il peut accéder aux crédits d'impôt;

OPTIMISER LES RESSOURCES

Clairement, les programmes visant à augmenter la participation des jeunes aux études postsecondaires n'ont pas renversé la tendance ni réduit l'endettement des étudiants emprunteurs. « Nous avons clairement besoin que davantage de gens du Nouveau-Brunswick poursuivent des études postsecondaires »⁹, voilà ce qu'affirme le plan d'action. Pourtant, le plan propose le statu quo. Ce n'est donc pas un plan, du moins en ce qui a trait aux problèmes étudiants. Nous croyons avoir fait la démonstration que les programmes en place n'ont pas eu d'effet positif évident. Comment justifier de maintenir le statu quo?

Tous les intervenants, les commissaires, les recteurs, les professeurs et les étudiants, s'entendent pour dire qu'il faut éliminer les programmes inefficaces. Seul le gouvernement maintient le statu quo, particulièrement en ce qui a trait aux étudiants (voir le tableau ci-dessous). De surcroît, une étude de l'*Educational Policy Institute* démontre que si les bourses, les crédits et les déductions d'impôt, en provenance du gouvernement fédéral et provincial, étaient tous appliqués directement aux droits de scolarité, une année universitaire à temps plein au Nouveau-Brunswick ne coûterait en moyenne que 798\$¹⁰. L'institut se demande donc « ce que la province a reçu en retour pour ces investissements importants? Est-ce que les inscriptions ont augmenté? Est-ce que l'accessibilité s'est améliorée? ». Les données recueillies ci-dessus répondent à ces questions. Il est inconcevable que les contribuables investissent autant de ressources pour les maigres résultats finalement obtenus.

Les étudiants sont unis derrière la proposition d'un plafond d'endettement. Il s'agit de réaffecter les ressources mal utilisées vers des programmes plus efficaces. Les étudiants se sentent trahis par le processus qui devait être centré sur eux, mais ils gardent espoir que le gouvernement passe de la parole aux actes. Le plan d'action souligne d'ailleurs que « de nos jours, l'endettement des étudiants est l'un des problèmes les plus urgents auquel est confronté notre système d'éducation postsecondaire »¹¹. Les étudiants ont fait leurs devoirs, au tour du gouvernement de faire les siens.

⁹ Gouvernement du Nouveau-Brunswick (2008). *Être inspiré, Être prêt, Être meilleur. Le plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick*. p. 11.

¹⁰ Usher, A & Duncan, P. (2008). *Beyond the sticker price, 2008 Edition*. Educational Policy Institute. p.14.

¹¹ Gouvernement du Nouveau-Brunswick (2008). *Être inspiré, Être prêt, Être meilleur. Le plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick*. p. 15.

PLAFOND D'ENDETTEMENT

Établir un plafond d'endettement pour nos diplômés ne nécessite aucun nouvel investissement. Tel que démontré, il s'agit simplement d'éliminer le gaspillage des ressources dédiées à l'accessibilité en mettant fin aux mesures universelles qui touchent tout le monde indépendamment de leur situation. Alors, voici les détails de la mise en oeuvre d'un plafond d'endettement pour les étudiants citoyens du Nouveau-Brunswick.

- Le plafond d'endettement pour chaque étudiant sera établi sur une base annuelle par l'entremise de l'évaluation des besoins du Service financier pour étudiants. Il y aura un maximum de 7140\$ de dette accumulée par année. Pour être équitable, le calcul d'une contribution parentale raisonnable devra être réintroduit.
- Les premiers 7 140\$ du Service financier pour étudiants seront accordés sous forme de prêt remboursable et le solde des besoins justifiés, maximum de 4 760\$, seront non remboursables. Le maximum de prêt actuel est de 11 900\$ pour 2008-2009 dont 60% provient du gouvernement fédéral (7140\$) et 40% du gouvernement provincial (4760\$).
- Le maximum d'endettement pour un programme de 4 ans sera alors de 28 560\$. Ce qui signifie un remboursement mensuel de 393,41\$ par mois pendant 10 ans, un montant tout de même très élevé pour un récent diplômé.
- Le coût du plafond d'endettement sera inférieur au coût du rabais sur les droits de scolarité, de la bourse de 2000\$ pour les nouveaux étudiants et les gels des droits de scolarité mis ensemble. La CEPNB estime le coût de la mesure proposée à 14,3 millions par année pour un plafond d'endettement à 7 000\$ par année et à 29 millions de dollars pour un plafond à 6 000\$ par année.
- La portion de bourse deviendra remboursable si le diplômé choisit de vivre et payer des impôts dans une autre province. Nous croyons que cette mesure sera beaucoup plus efficace en terme de rétention des diplômés que les actuels crédits d'impôt qui représentent un investissement potentiel de 60 millions de dollars.

En réaménageant les 60 millions de dollars pour les crédits d'impôt, les fonds alloués pour le gel des droits de scolarité et le 6 millions de la bourse d'inscription de 2000\$, on peut instaurer un plafond d'endettement et plusieurs autres mesures beaucoup plus efficaces pour répondre aux besoins de notre province. Nous demandons à tous ceux qui s'intéressent à l'accessibilité d'appuyer notre proposition auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Notre proposition répond précisément aux résultats d'une recherche du Réseau canadien de recherche en politiques publiques :

« Dans le contexte de la hausse des coûts de l'enseignement postsecondaire absorbée par les étudiants, le système d'aide financière aux étudiants fait moins pour soutenir les étudiants qui ont le plus besoin d'être aidés financièrement. Les gouvernements devraient revoir leur décision d'utiliser davantage les crédits d'impôt en tant que moyen majeur de soutenir l'éducation, et mettre l'accent sur une aide fondée sur les besoins des étudiants – mais ils devraient aussi réévaluer les critères utilisés pour déterminer les besoins, pour faire en sorte que les étudiants à revenus peu élevés reçoivent une plus large part des aides financières. Les gouvernements devraient aussi rechercher des moyens d'aider les étudiants à faibles revenus afin qu'ils évitent d'accumuler de lourds fardeaux d'endettement et prévenir ainsi la situation inéquitable pour eux que représente le désavantage d'un endettement élevé au moment d'accéder au marché du travail après l'obtention de leur diplôme¹² ».

¹² Broucker (2005). Accéder aux études postsecondaires et les terminer : la situation des étudiants à faibles revenus : Une synthèse des résultats de recherche. Réseau canadien de recherche en politiques publiques. p.3.

RÉFORME OU STATU QUO POUR LES ÉTUDIANTS?

Mesure pour traiter de l'endettement des étudiants	Gouv. du NB (2006)	Recommandé par la CEPNB (2007)	Recommandé par le groupe de travail (2008)	Plan d'action du gouv. du N.-B. (2008)
--	-----------------------	--------------------------------------	---	---

Droits de scolarité

Rabais sur les droits de scolarité (en crédit d'impôt)	X			X
Réduction de 50% des droits de scolarité pour les étudiants de familles à faible revenu		✓		
30% de l'augmentation des droits de scolarité distribuée sous forme d'aide financière		✓		
Réduire les droits de scolarité			✓	
Gel des droits de scolarité			X	X

Endettement

Bourses d'entretien du N.-B.	✓			✓
Prêt maximal de 7 000 \$ (plafond d'endettement)		✓		
Programme amélioré d'aide au remboursement		✓		
Diminution du taux d'intérêt pour les prêts étudiants			✓	
Réduction de 25 % du montant total devant être remboursé*			✓	
Programme pour réduire l'endettement des étudiants			✓	

Autres

Bourse de 2000\$ pour les nouveaux étudiants	X			X
Augmenter le nombre d'endroits où des cours universitaires sont offerts		✓	✓	✓
Éliminer les programmes inefficaces		✓	✓	

Légende

X	Mesures inefficaces
✓	Appuyé par les étudiants

* Pour l'étudiant qui complète en temps opportun un programme de deux ans ou plus.